

**DECLARATION DE PROJET
VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU
pour les travaux de protection de la colonne à Vendays-Montalivet**

**Réunion d'examen conjoint
14 novembre 2023 à 14h30 - Mairie de Vendays-Montalivet**

Présents :

Toutes les personnes avaient été conviées par courriers accusé de réception de la Communauté de Communes Médoc Atlantique en date du 24 octobre 2023. Un exemplaire papier du projet de déclaration de projet a été joint au courrier de convocation (voir liste des personnes publiques invitées en annexe).

> Pour la mairie de Vendays-Montalivet :

- Pierre BOURNEL, Maire
- Tony TRIJOLET, 1^{er} Adjoint
- Laurent BARTHELEMY, Adjoint (en visio)
- Marie FONTENEAU-AMOUROUX, Adjointe (en visio)
- Marie MONGE, Affaires juridiques/Administration générale (en visio)

> Pour la Communauté de Communes Médoc Atlantique :

- Frédéric BOUDEAU, Directeur Général des Services
- Dimitri BECK, Responsable du service urbanisme
- Vincent MAZEIRAUD, Responsable du service GEMAPI

>> Pour l'Etat :

- Fabrice THIBIER, Sous-Préfet
- Cécile SCHNEIDER, DDTM 33 Cheffe UA Médoc

>> Pour la Mairie de Naujac sur Mer :

- Yves BARREAU, Maire

>> Pour le Département de la Gironde :

- Sylvie GARRIGOU, Chargée de mission Urbanisme et Littoral

>> Pour le bureau d'études :

- Sébastien BOIME, urbaniste, id. de ville

1. ORDRE DU JOUR :

Dans le cadre des travaux de lutte contre le phénomène d'érosion marine envisagés sur le front de mer de Vendays-Montalivet, la réunion d'examen conjoint du dossier prévue par l'article L.153-4 du code de l'urbanisme, est organisée pour recueillir l'avis des personnes publiques associées et présenter les adaptations à apporter au dossier de PLU (mise en compatibilité).

2. DEROULEMENT ET CONTENU DE LA REUNION :

- Monsieur le Maire ouvre la réunion et remercie l'ensemble des participants.
- Monsieur MAZEIRAUD présente la stratégie de gestion du phénomène d'érosion marine de la Communauté de Communes Médoc Atlantique qui est maître d'ouvrage de la présente procédure de déclaration de projet. Après un rappel de l'évolution du trait de côte observé et des enjeux induits pour le front de mer de Montalivet, sont présentés les grands axes de la stratégie GEMAPI et plus particulièrement les travaux de lutte active dure (enrochement et protection des parements latéraux de la « colonne ») et souple (rechargements en sable).

Il est également rappelé l'articulation de la présente procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Vendays-Montalivet avec le dossier d'autorisation environnemental déposé le 22 juin 2023. Une enquête publique conjointe à l'ensemble des procédures (mise en compatibilité du PLU, autorisations environnementales) est anticipée dans le courant de l'été 2024.

- Monsieur BOIME présente la déclaration de projet pour les travaux de lutte contre l'érosion marine à partir d'un support vidéo-projection :
 - Rappel du déroulement des études, des démarches de concertation à engager,
 - Les motivations justifiant du caractère d'intérêt général du projet :
 - Mettre en œuvre la stratégie intercommunale de gestion du trait de côte,
 - Maintenir les fonctions d'un espace public structurant (îlot de la « colonne »),
 - Protéger un site patrimonial emblématique de l'identité de la commune (îlot de la « colonne »),
 - Préserver un espace participant au rayonnement économique de la station,
 - Réaliser des travaux peu impactant pour l'environnement,
 - L'urgence de la mise en comptabilité du PLU de Vendays-Montalivet.
 - Les dispositions s'appliquant avec le PLU en vigueur et la mise en compatibilité de la pièce écrite du règlement du PLU de Vendays-Montalivet.

La mise en comptabilité du règlement consiste à introduire dans le règlement du secteur Na qui couvre le front de mer de Montalivet, la possibilité de réaliser les travaux de lutte contre l'érosion marine.

3. REMARQUES ET AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES :

- Sur le programme de travaux :

- **Monsieur le Sous-Préfet** demande des précisions sur la nature des ouvrages envisagés pour assurer la protection de l'îlot de la colonne. Monsieur MAZEIRAUD se charge d'apporter des précisions sur les travaux envisagés (rideaux de palplanches Combiwall de type rideaux combinés et tubes).

- Sur la mise en compatibilité du PLU :

- **Monsieur le Sous-Préfet** demande si le terme « protection » ne devrait pas être directement inscrit dans les dispositions mises en compatibilité. Monsieur BOIME précise que la rédaction s'appuie sur les dispositions du Code de l'Urbanisme et celles de la loi Littoral, en respectant sa sémantique pour ne pas créer d'ambiguïtés ou une portée trop restrictive.
- **Monsieur BECK (CCMA)** s'interroge sur la notion « d'ouvrage » utilisé pour la rédaction du règlement mis en compatibilité et sa pertinence au regard des travaux de protection de la colonne. Monsieur BOIME précise qu'il n'existe pas vraiment de définition légale ou jurisprudentielle du terme « ouvrage » en urbanisme. Il doit être compris dans une vision extensive, recouvrant à la fois les aménagements et « constructions » à réaliser comme les rideaux de palplanches.
- **Madame SCHNEIDER (DDTM33)** suggère d'intégrer la mention « nécessaire à la sécurité civile » dans le caractère de la zone et la présentation du secteur Na. Elle observe que la recodification des articles du code de l'urbanisme mentionnés dans le règlement n'a pas été réalisée. Monsieur BOIME précise qu'elle sera réalisée dans le cadre de la révision générale du PLU de Vendays-Montalivet.
- **Madame GARRIGOU (CD33)** conseille à la collectivité de ne pas être trop restrictif dans la rédaction du règlement mis en compatibilité, pour éviter des difficultés d'application du document.

La séance relative à l'examen conjoint de la déclaration de projet est levée à 15h20.

Soulac-sur-Mer, le 26 décembre 2023

LE PRESIDENT,



Xavier **PINTAT**
Maire de Soulac-sur-Mer
Membre Honoraire du Parlement

LISTE DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES INVITEES

CDPENAF DE LA GIRONDE
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA GIRONDE
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE BORDEAUX DE LA GIRONDE
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA GIRONDE
COMITE REGIONAL DE LA CONCHYLICULTURE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE
CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE
CONSERVATOIRE DU LITTORAL - DELEGATION GIRONDE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE GIRONDE
DREAL NOUVELLE-AQUITAINE - MRAE
GIP LITTORAL
MAIRIE DE NAUJAC-SUR-MER
MAIRIE DE VENDAYS-MONTALIVET
MAIRIE DE VENSAC
PARC NATUREL REGIONAL DU MEDOC
PREFECTURE DE LA GIRONDE
SOUS-PREFECTURE DE LESPARRE